

Registre des intérêts – Déclaration

Noms :Prats-Alvarez **Prénoms** :Viviane

Groupe/parti : Le Mont Citoyen

- a) Activités professionnelles **(fonction et entreprise)* :
Professeure à la HETSL, HES-SO, Doyenne de l'unité de formation continue. Jusqu'au 31 juillet 2023. Dès cette date, je serais à la retraite avec un titre de Professeure Honoraire.
- b) Fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil de personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune **(conseil d'administration, fondation)* :
Membre de la commission consultative de la Fondation des Oliviers.
Vice-présidente de la fondation du Levant.
Présidente de PROFA.
- c) Fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale :
- d) Appartenances et fonctions exercées dans des groupes politiques actifs au niveau communal, cantonal et/ou fédéral :
Membre des vert-e-s vaudois.
- e) Appartenances et fonctions exercées pour le compte de groupes d'intérêts actifs sur le territoire suisse **(Greenpeace, Avenir Suisse, ASLOCA, CVI Chambre vaudoise immobilière)* :
- f) Appartenances et fonctions exercées au sein d'associations de quartier, de sociétés locales ou d'autres associations actives sur la commune :
Membre du GAMM.
- g) Terrains et autres propriétés foncières sur le territoire de la commune :
Propriétaire de 2 parcelles. Parcelle N°2719. Parcelle N° 2721.
- h) Détention d'actions et/ou d'autres participations dans des personnes morales de droit privé ou de droit public sises ou actives sur le territoire communal et/ou subventionnées par la commune :

Par sa signature, le/la Conseiller·ère communal·e reconnaît que toutes ses affirmations sont exactes.

Le Mont-sur-Lausanne, le 13 avril 2023

Signature :



**Des exemples ont été ajoutés aux points a), b) et e) afin de faciliter la compréhension des renseignements demandés.*

Source : Art. 56 (RCC), Règlement ad hoc – Registre des intérêts

Contrôle : Tous les élu·e·s sont contrôlé·e·s durant la législature. Utilisation d'outils en libre accès : registre du commerce, registre foncier, moteurs de recherche, bases de données, etc...